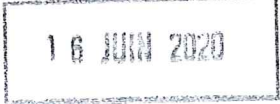



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 29 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 03 juin 2020</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Yvette LENFANT, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p> <div style="text-align: right;">  </div>	
<p>N° 4669</p> <p>OBJET :</p> <p>Nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS</p>	<p>Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et de la famille, relatif au CCAS, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil municipal ;</p> <p>Monsieur le Maire précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Vu le Code de l'action sociale et des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixe à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le maire. • Charge le Directeur général des services, le Comptable public compétent, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Muret.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 17 JUN 2020</p> <p>Affiché le : 17 JUN 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juin 2020</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> <div style="text-align: right;">  </div>